INTERVIEW SENSATIONELLE, par Bréger

Je suis allé interviewer divers candidats au Sénat pour leur demander le mobile de leur candidature à la haute assemblée. M. Machin, radical, m'répondit que la terre ne rapportait plus assez ! !.

M. Chose, de la gauche médicratique, me déclara qu'ayant une fille à marier, il était utile qu'à défaut de dot elle eût un bère sénateur.

M. Truc, double-radical, ne me cacha pas que la province manquait de divertissements et que d'être envoyé à Paris par les électeurs rostreints ne lui déplairait pas.

M. Tartemplon, socialiste, me cria qu'ayant travaillé vingt ans, il était nécessaire qu'il allât se reposer au Luxembourg.

M. Quidam, social-radicaliste, m'avoua qu'ayant des rhumatismes il pourrait fréquenter plus aisément les docteurs spécialistes parisiens.

Enfin, M. Untel m'affirma qu'il désirait entrer au Sénat pour pouvoir s'occuper des intérêts de la France. J'avais donc trouvé un patriote. De joie je m'évanouis !...

Au sujet des effets de commerce
EN ITALIE

Le « Bulletin de la Chambre de Commerce française », de Milan, attire, comme suit, l'attention de nos commerçants en relations d'affaires avec l'Italie sur la législation italienne relative aux effets de commerce :

La traite **non acceptée** n'a aucune valeur en Italie, et ne peut servir à rien, même si elle a été régulièrement protestée. Les tribunaux ne l'admettent pas comme pièce probante et les frais de protêt ne sont presque jamais mis à la charge du débiteur, à moins qu'on ne puisse prouver, par des documents, que l'émission de la traite avait été autorisée aussi bien pour l'échéance que pour le montant.

Il convient donc, à leur mise en circulation, d'inscrire sur les effets de commerce non acceptés, la mention « sans frais », afin qu'ils ne soient pas protestés.

D'autre part, il n'est pas nécessaire que même les effets à signature directe du client soient protestés à l'échéance ; ils sont un titre exécutoire pendant cinq ans, même s'ils ne sont pas protestés et en cas de poursuites on peut procéder, immédiatement, au commandement et ensuite à la saisie, sans passer par le protêt, dont on peut éviter les frais. Le protêt et le commandement ne sont absolument nécessaires que si ces effets sont payables, à un domicile autre que celui du débiteur.

Par contre, les **cessions**, ou effets remis au créancier par endossement du client, doivent être, **sans faute, protestés** à l'échéance et le commandement par huissier doit être fait dans les quinze jours suivants sous peine de perdre toute action contre les endosseurs.

En résumé : en Italie,

1° Il ne faut jamais **faire protester les effets non acceptés** ;

2° Il est prudent de faire protester **tous les effets acceptés**, à même que le débiteur ne soit en faillite ou dans une situation tellement mauvaise que tout espoir de recouvrement immédiat ou lointain doive être abandonné ;

3° Il **faut toujours** faire protester les **cessions** ou effets de commerce acceptés et endossés.

En ce qui concerne le timbre des effets, on recommande aux maisons intéressées de bien contrôler si les effets acceptés qu'elles reçoivent de leurs clients sont en règle avec la loi italienne du timbre, cette condition étant indispensable pour agir rapidement en cas de nécessité.

Voici le tarif en vigueur :

1° Pour les lettres de change jusqu'à 200 lire, avec échéance ne dépassant pas **six mois**, lire, 0,10 ;

2° Jusqu'à 200 lire, avec échance au-delà de **six mois**, lire 0,20.

2° Jusqu'à 200 lire, avec échéance au-delà dépassant pas six mois, **chaque cent lire ou fraction de cent lire**, lire 0,06 ;

4° Au-delà de 200 lire, avec échéance dépassant six mois, **chaque cent lire ou fraction de cent lire**, lire 0,12.

Les lettres de change peuvent être faites sur papier de la débite. Si la valeur de la feuille ne correspond pas au montant de l'effet, la taxe doit être complétée par des timbres mobiles.

Ces timbres, jusqu'au nombre de 6, et si leur valeur ne dépasse pas celle de la feuille, peuvent être oblitérés par le tireur ou l'accepteur s'il s'agit d'un billet à ordre, en écrivant le lieu, la date et la signature de façon que chaque timbre contienne une partie de la date et de la signature.

La date d'oblitération des timbres doit être la même que celle d'émission de l'effet. Le mois doit être écrit en lettres.

Chaque groupe de timbres ou timbre séparé doit être oblitéré avec les indications précitées.

Le visa pour timbre remplace les timbres complémentaires qui, comme nous l'avons indiqué, ne doivent pas dépasser le nombre de six sur chaque effet.

Sur les effets établis sur papier libre, les timbres ne doivent être apposés et oblitérés que par les receveurs au moyen d'une griffe portant la date et l'indication : « Ufficio del Bollo Straord ».

Les effets acceptés **en blanc** sont considérés comme ayant une échéance dépassant six mois et, par conséquent, doivent acquitter le timbre indiqué ci-dessus de L. 0,20 jusqu'à L. 200, — et, au-delà de 200 lire, à 0,12 chaque cent lire où fraction de cent lire.

Enfin, la forme de la lettre de change, d'après la législation italienne, est la même qu'en France, sauf sur un point essentiel : c'est que l'indication de la cause est défendue et que, par conséquent, l'effet est valable et en pleine règle même s'il ne contient pas l'une des indications habituelles : valeur en compte, en marchandises, en renouvellement de traites, etc., exigées par le code français.

L'IMPRIMERIE
de la « CROIX DU NORD »
SE CHARGE
de l'exécution rapide et soignée
des Têtes de Lettres
Factures, Memorandums

JEU DE DAMES

REVUE DES JOURNAUX

XXVI, 12. — Le numéro de décembre de la revue mensuelle **Le Damier** termine la première année d'existence de cette excellente publication, qui a remplacé **Le Damier Français**, qui, lui-même, avait succédé au **Jeu de Dames**, l'ancienne revue de Leclercq, fondée en 1893.

Au sommaire du présent numéro, nous notons : Nouvelles de Paris, Hollande et Canada ; deux parties entières annotées (Fabre-de Haas et Fabre-Woltouby) ; six problèmes ou études ; enfin une table, parfaitement établie, des matières de l'année 1911.

Problème 713, par DUMONT

Noirs : 13 pions

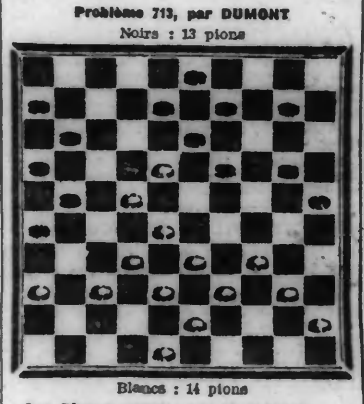

Blancs : 14 pions

Les Blancs commencent et gagnent.

Un coup gagnant, exécuté en jouant, par Dumont, à Serf (**Le Damier**, n° 98, 15.12.11).

Problème 714, par G. D.

Noirs : 12 pions

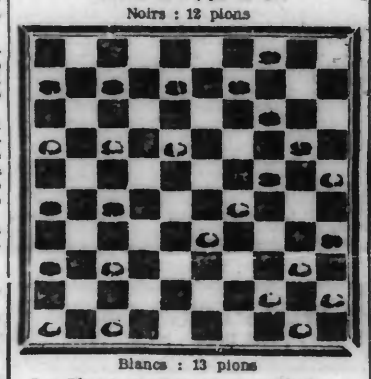

Blancs : 13 pions

Les Blancs commencent et gagnent.

Un problème inédit, par G. D., à Lille.

Solution du problème 705

B. 34.30 — 26.48 — 46.41 — 33.29 — 32.28 — 38.18 — 30.24 — 25.20 — 48.31 — 39.33 — 43.5

N. 18.47 — 45.34 — 47.36 — 34.23 — 23.32 — 13.22 — 20.29 — 14.25 — 36.27 — 29.38

Signalons aussi plusieurs demi-solutions, réalisant la capture de la dame noire, sans sacrifice exagéré :

1° B. 40.35 — 32.27 — 38.27 — 35.44

2° B. 40.35 — 33.28 — 35.30 — 49.40

3° B. 41.37 — 34.30 — 33.29 — 37.31 — 50.39

Solution du problème 706

B. 34.30 — 12.7 — 17.11 — 22.18 — 28.22 — 33.9 — 9.17 — 26.17 — 17.12 — 12.7 — 7.1 — 1.34 — 34.25

N. 25.34 — 16.9 — 2.16 — 13.42 — 16.29 — 42.33 — 3.21 — 14.20 — 20.24 — 24.29 — 29.33 — 33.38.

Solution du problème 707

Sur B. 38.33, les Noirs ont un coup de dame par 26.31, 23.29, 13.18 et 19.46, qui ne leur coûte que deux pions, mais leur fait perdre la partie, par le jeu suivant :

B. 30.19 — 27.21 — 17.11 — 33.28 — 47.41 — 42.11 — 48.42 — 40.34 — 35.24.

N. 14.29 — 16.27 — 6.17 — 23.32 — 46.37 — 32.37 forcé — 37.39 — 39.30.

Solution du problème 708

B. 27.21 — 43.39 — 38.33 — 36.31 — 42.42 — 39.34 — 25.1.

—N. 6.26 — 18.27 — 27.29 — 26.37 — 37.46 — 48.30.

NOUVELLES

France. — Le cercle parisien « Damier Français » (cotisation : 6.00 l'an ; siège : Café du Centre, Boulevard de Sébastopol, 121) compte actuellement 72 membres, sous la présidence de L. Dembrun.

Pays-Bas. — Aux dernières nouvelles, les trois premières places du championnat paraissaient acquises à de Haas, Hoogland et v. d. Broek.

Récréations Mathémathiques

LIV. — **Les quatre frères**, par G. D.

Trouver les âges de quatre frères, sachant 1° qu'ils se suivent à intervalle constant, 2° que la somme de leurs âges est 32, 3° que la somme des carrés de ces mêmes âges est 1308.

Solution de la 53e récréation

Soient x et y les deux chiffres du nombre demandé ; on a identiquement :

$$(x + 10\,y)^2 - (y + 10\,x)^2 = 99\,(y^2 - x^2) = 9 \times 11\,(y + x)\,(y - x)$$

d'où l'on déduit, comme conditions, $y + x = 11$ et $y - x$ carré parfait.

Formant alors le tableau :

$x = 2, 3, 4, 5$
$y = 9, 8, 7, 6$

on en conclut que 65 est le nombre demandé.

COIN DES MÉNAGÈRES

BISCUITS D'YORK. — FRIANDS. — GLACE POUR GATEAUX. — CUISINE ÉCONOMIQUE : BEIGNETS DE VIANDE FROIDE.

Pour vos étrennes, amies ménagères, voici encore deux recettes de délicieux petits gâteaux, pour la préparation desquels il ne faut pas d'œuf.

*

Biscuits d'York. — Mettez dans une terrine une demi-livre de farine, à laquelle vous mélangez bien cent cinquante grammes de sucre en poudre et même poids de beurre. Délayez la pâte avec du lait froid jusqu'à ce qu'elle ait la consistance d'une belle crème pas trop épaisse.

Beurrez des moules, remplissez-les de pâte et faites cuire à four doux.

*

Friands. — Préparez : cent vingt grammes de beurre, cent cinquante grammes de sucre en poudre, soixante amandes fraîches (autant que possible) ou sèches, mondées et pilées, cent grammes de farine, et soixante grammes d'écorce d'orange très finement hachée. Passons maintenant à la confection :

Maniez le beurre et crème, mêlez-y successivement sucre, farine, amandes et écorce d'orange, ajoutez, suivant goût une cuillerée à café de rhum ou de kirsch. Travaillez bien le tout.

Cette pâte s'étend à la cuisson, espacez-en donc des petits tas sur une plaque beurrée et faites cuire au four. On peut aussi couper la pâte après la cuisson, sur la plaque, avant complet refroidissement.

Cette délicieuse pâtisserie se conserve très longtemps. On peut glacer à volonté. (Voir ci-dessous).

*

Glace pour gâteaux. — Préparation : un quart de verre d'eau, un petit verre de kirsch ou de rhum et autant de glace de sucre (sucre pilé, passé au tamis de soie contenant une cuillerée à café de bonne fécule de pommes de terre par cent vingt-cinq grammes de sucre) qu'il en faut pour rendre le mélange coulant en même temps que consistant. Travaillez votre glace pendant environ dix minutes à l'aide d'une cuiller en bois, de manière à ce qu'elle soit bien lisse. Etendre au couteau sur les gâteaux en une mince couche égale.

—(o)—

CUISINE ÉCONOMIQUE
BEIGNETS DE VIANDE FROIDE

Chères Ménagères, je vous recommande comme très très économique et combien délicieuse il cette recette également fort simple et que j'ai toujours vu mettre en pratique pour la plus grande joie et le régal de bien des fables frugales.

J'ai dit :

Beignets de viande froide. — Coupez en tranches des desserttes de bœuf bouilli, salez et poivrez. D'autre part, ayant fait une pâte à frire avec de la farine, de la bière et une pincée de sel, trempez-y vos tranches de viande et faites prendre belle couleur dans la friture.

Vous verrez quel succès vous obtiendrez auprès de vos convives !...

*

Je ne puis terminer aujourd'hui ma chronique sans vous la souhaiter (comme on dit) **bonne et heureuse**. Que la vie devienne moins chère en cette année 1912, que vous vous attachiez à faire entrer de plus en plus l'économie dans vos ménages, que votre cuisine soit toujours bien soignée, votre table bien dressée, votre soupe toujours à point et vous serez, amies ménagères, les plus heureuses du monde en constatant le rayonnement de la joie sur les fronts épanouis et brillants de santé de ceux qui vous sont chers.

Enfin, comme le bonheur et la bonté sont essentiellement expansifs portez à l'apogée votre action bienfaisante en en faisant le plus souvent possible profiter les pauvres du Bon Dieu qu'il ne faut **jamais** oublier.

Et que le Seigneur vous bénisse !

MARMITON.

(Reproduction réservée, sauf pour « La Croix » et ses suppléments).

Prix du Beurre, des Œufs, des Pommes de terre
POUR NOS MÉNAGÈRES

MARCHÉS	BEURRE			ŒUFS			POMMES DE TERRE	
	le kilo			le mille			les 100 kilos	
				Normde Picardie				
Paris, 27 décembre (pour comparaison)	Normandie..	3,74	4,50	extra	160 180	160 195	Midi.....	45,»» 65,»»
	Bretagne.....	3,70	4,18				Seine. r...	14,»» 15,»»
	Touraine.....	3,80	4,24	choix	130 150	113 150	St-Malo...	10,»» 12,»»
	Nord et Est.	3,60	4,»»				Holl. c....	15,»» 17,»»
Lille, 27 décembre.....	3,60 à 4,»» le kilo			23,»» à »,»» le cent			9,»» à 13,»» les 100 k.	
Aire, 29 décembre.....	3,20 à 3,80 le kilo			3,60 à 4,20 le quart			6,»» à 9,»» les 100 k.	
Armentières, 26 déc...	2,»» à »,»» la livre			15,50 à »,»» le cent			10,»» à »,»» les 100 k.	
Arnèke, 26 décembre	3,90 à 4,10 le kilo			4,»» à 4,20 le quart				
Avesnes, 22 décemb...	2,»» à 2,10 la livre			3,75 à »,»» le quart				
Bailleul, 26 déc.....	1,75 à 1,90 la livre			4,»» à 4,50 le quart			8,»» à 9,»» les 100 k	
Bergues, 26 décemb..	4,»» à »,»» le kilo			5,50 à »,»» le quart			8,»» à »,»» les 100 k.	
Bourbourg, 26 décem	3,90 à 4,20 le kilo			4,50 à 4,75 le quart			12,»» à 15,»» les 100 k.	
Cambrai, 30 décemb...	1,90 à 2,»» la livre			0,60 à »,»» la pièce			11,»» à 15,»» les 100 k.	
Cassel, 28 décembre...	1,75 à 2,»» la livre			4,20 à 4,50 le quart				
Courtrai, 18 décemb.	3,95 à »,»» le kilo			4,75 à »,»» le quart			7,»» à »,»» les 100 k.	
Cysoing, 25 décemb.	2,10 à »,»» la livre			4,50 à »,»» le quart			10,»» à »,»» les 100 k.	
Douai, 19 décemb.....	1,80 à 2,10 la livre			4,»» à »,»» le quart			13,»» à »,»» les 100 k.	
Estaires, 28 déc.....	2,»» à 2,10 la livre			3,80 à 4,»» le quart			6,50 à 12,»» les 100 k.	
Etreuil, 28 décemb	1,75 à 1,80 la livre			3,75 à »,»» le quart				
Fourmies, 23 déc.....	1,90 à 2,»» la livre			0,20 à »,»» la pièce				
Hazebrouck, 26 déc...	2,20 à »,»» la livre			2,40 à »,»» le 1/2 q.				
Hazebrouck, 26 déc...	1,75 à 1,90 la livre			3,50 à 4,50 le quart				
Hondschoote, 15 déc.	1,90 à 2,10 la livre			3,90 à 4,40 le quart			6,»» à 9,»» les 100 k.	
La Bassée, 28 déc....	2,10 à 2,25 la livre			4,50 à 5,»» le quart			9,»» à 11,»» les 100 k.	
Landrecies, 16 déc.....	1,60 à 1,90 la livre			4,50 à »,»» le quart				
Le Quesnoy, 29 déc...	1,90 à 2,»» la livre			3,90 à »,»» le quart				
Merville, 27 déc.....	2,»» à »,»» la livre			4,10 à »,»» le quart			6,50 à 13,»» les 100 k.	
Ors, 26 décembre.....	1,95 à 2,»» la livre			3,25 à 3,50 le quart			7,»» à 13,»» les 100 k.	
St-Amand, 23 déc.....	2,»» à 2,10 la livre			3,90 à »,»» le quart				
Somain, 21 déc.....	2,05 à 2,10 la livre			0,20 à »,»» la pièce				
Seclin, 21 décembre...	1,95 à 2,10 la livre			4,55 à 5,20 le quart			9,»» à 13,»» les 100 k.	
Solesmes, 30 déc.....	1,90 à »,»» la livre			4,»» à »,»» le quart				
Steenvoorde, 30 déc...	1,80 à 1,95 la livre			3,50 à 4,»» le quart				
Valenciennes, 30 déc.	2,»» à »,»» la livre			2,55 à »,»» le 1/2 q.				
Wasquehal, 22 déc....	2,10 à »,»» la livre			2,60 à »,»» le 1/2 q.				
Wormhoudt								

DOCUMENTS DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE

SOCIÉTÉS

Par acte sous seing privé en date à Lille du 16 décembre 1911, il a été formé une société en nom collectif sous la raison et la signature sociales « L. CARLIER et H. CACAN » et ayant pour objet l'exploitation d'un fonds de commerce d'entrepreneur de maçonnerie, avec siège à Lille, rue des Stations, 39. Durée, 10 ans; capital, 151.000 francs.

Par acte sous seing privé en date à Lille du 18 décembre 1911, il a été formé une société en nom collectif sous la raison et la signature sociales « DISANT et OLIVIER » et ayant pour objet la fabrication et la vente de chaussures d'enfants et articles similaires, avec siège provisoire à Lille, boulevard de la Moselle, 97. Durée, 10 ans; capital, 15.000 fr.

Par acte passé devant Me Ibled, notaire à Lille, le 13 décembre 1911, il a été formé une société en nom collectif sous la raison et la signature sociales « MUCHERY et BLONDEAU » et ayant pour objet le commerce de solde et généralement toutes opérations s'y rattachant, avec siège à Lille, rue de Bas de Wedde, 8. Durée, 20 ans; capital, 20.000 fr.

Par acte sous seing privé en date à Lille du 13 décembre 1911, il appert que la « Société anonyme des Ecoles Préparatoires », dont le siège est à Lille, rue Solférino, 92, est dissoute.

Par acte sous seing privé en date à Wervicq-Sud du 12 décembre 1911, il appert que la société en nom collectif sous la raison sociale « LEPOUTRE frères », ayant siège à Wervicq-Sud, est dissoute.

RÉUNIONS

Le 2 janvier 1912, à 12 h. 1/2, réunion pour la dernière affirmation des créances du sieur Jules LIBERT, épicier-boulanger, à Lille, rue des Bouchers, 34 bis. — Juge-commissaire, M. Bal; liquidateur, M. Berteloit.

Le 6 janvier 1912, à 3 h. 1/2 de l'après-midi, réunion pour la dernière affirmation des créances du sieur Paul GUILBERT, négociant à Lille, 75, rue Blanche. — Juge-commissaire, M. Lepez; liquidateur, M. Wannebroucq.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES ET DE LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Le sieur Pierre CLAESSENS, mercier à Lille, 9, rue du Faubourg des Postes, a été admis au bénéfice de la liquidation judiciaire par jugement du Tribunal de Commerce de Lille en date du 26 décembre 1911. — Juge-commissaire, M. Descamps; liquidateur, M. Corset.

Le sieur Arthur BLONDEL, négociant à Lille, 55, rue du Four-à-Chaux, a été déclaré déchu du bénéfice de la liquidation judiciaire et en état de faillite ouverte par jugement du Tribunal de Commerce de Lille, en date du 26 décembre 1911. — Juge-commissaire, M. Bal; syndic, M. Corset.

FUNÉRAILLES

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de

Madame Veuve Carlos-Henri DELATTRE
Née Victoire-Céline PARNOT

décédée à Lille, le 30 décembre 1911, dans sa 92e année, munie des Sacrements de Notre Mère la Sainte Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux **Convoi** et **Service** qui auront lieu le **mercredi 3 janvier 1912**, à dix heures et demie, en l'église Saint-Michel, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière de l'Est pour y être inhumé.

Les Matines et Laudes seront chantées la veille, à 4 heures du soir.

L'assemblée à la maison mortuaire, 24, rue d'Inkermann, à 10 heures 1/4.

L'**Obit du mois** sera chanté le mardi 30 janvier 1912, à onze heures (les Laudes à dix heures et demie). 8577

On nous prie d'annoncer la mort de

Madame Veuve François LEGAY-MASSE

décédée à **Versailles**, le 29 décembre 1911.

En raison du deuil récent qui a déjà affligé la famille, le **Service religieux** sera célébré à la Chapelle du Père Lachaise, le **mercredi 3 janvier**, à onze heures précises et suivi de l'inhumation.

Il ne sera pas envoyé d'invitations à assister aux Funérailles ; on est prié de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

MESSES & OBITS

Vous êtes priés d'assister aux **Messes** qui seront célébrées au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Michel, à **Lille**, le **mercredi 3 janvier, 1912**, pendant toute la Matinée et à l'**Obit solennel anniversaire** qui sera chanté le même jour, à onze heures et demie (les Laudes à onze heures), pour le repos de l'âme de

Monsieur Auguste-Jules-Louis RICHEBÉ

Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Instruction Publique, Ancien Sous-Préfet, Ancien Secrétaire-Général,

décédé à Lille, le 30 décembre 1910, dans sa 80e année.

De la part de la famille. 8573

—(o)—

Vous êtes priés d'assister à l'**Obit anniversaire** qui sera chanté au Maître-Autel de l'église paroissiale du Sacré-Cœur, à **Lille**, le **vendredi 5 janvier 1912**, à neuf heures (les Laudes à huit heures et demie), pour le repos de l'âme de

Monsieur Emile DELANNOY

Propriétaire de l'Hôtel Delannoy

décédé à Lille, le 5 janvier 1911, dans sa 71e année, muni des Sacrements de Notre Mère la Sainte Eglise.

De la part de la famille. 2 j. 8571

PAR LES TEMPS FROIDS ET HUMIDES
ne consommez d'autre apéritif que le
BANYULS-TRILLES
soigneusement préparé avec un vieux et excellent vin pur et le meilleur quinquina et vous ne ressentirez les effets toniques et bienfaisants.
C'EST L'APÉRITIF D'HIVER
par excellence
recommandé par le corps médical aux Hommes, Dames et Enfants.
Refuser la consommation si la bouteille ne porte pas l'étiquette 0223

RHUMES anciens et récents, TOUX
BRONCHITES
sont radicalement GUÉRIS par la
Solution Pautauberge
Qui donne des POUMONS ROBUSTES et préserve la TUBERCULOSE
Prix du flacon : 3 fr. 50.
PAUTAUBERGE, COURBEVOIE-PARIS
0201

FEUILLETON N° 12

EN QUENOUILLE

PAR

Roger DOMBRE

Enguerrand lui écrivit alors ses adieux en lui apprenant qu'il rentrerait droit au régiment, sans repasser par Castelvert.

Mais il fut, malgré tout, attristé par cette volonté exprimée encore une fois si durement.

Pour essayer de le ragaillardir, son oncle l'emmena dîner le soir chez Marguery, où il lui offrit un repas choisi, arrosé de champagne.

Le jeune homme finit par se dérider ; il était si content de pouvoir parler à son aise de ce qui avait trait à Elisabeth !

— Voyez-vous, mon oncle, quand je l'ai revue, pas très heureuse — on ne peut pas être heureuse quand on vit dans la dépendance des autres — j'aurais bien voulu l'embrasser en plein salon ; mais cela ne se pratique pas dans notre monde, et je n'ai pu que lui faire comprendre combien je souffrais de la savoir dans cette position douloureuse.

— Son frère ne pourrait donc pas l'en sortir ?

— Il paraît qu'ils ont, à eux deux, payé presque toutes les dettes laissées par leurs parents en de tristes circonstances.

Le pauvre M. Châterain travaille comme un nègre, sans arriver, seul, à boucher ce trou ; sa sœur l'aide de son mieux. Ainsi ils parviennent à leurs fins, mais non sans peine.

Oh ! ne pouvoir la sortir d'embarras tout de suite !... Pour cela, surtout, j'aurais aimé l'épouser dès maintenant.

— Voyons, mettons les choses au pire, mon enfant. Si ta mère tient bon jusqu'au bout, comme elle te l'annonce par son télégramme, tu n'iras cependant pas jusqu'à lui faire les sommations dites « respectueuses » ?

— N...on, fit Enguerrand qui hésita. Puis soudain rageur, il ajouta :

— Mais je ne ferai nommer en Afrique, et là, elles verront ! Je m'absinterai, je me battrai, je m'abrutirai, je me tuerai lentement.

Il faut croire que, devant l'exubérance de ce beau garçon, le général ne fut pas très ému, ou bien c'est qu'il avait une ferme confiance dans l'avenir, car il lui versa ainsi qu'à lui-même, une dernière rasade de cliquot, en disant :

— Mon ami, buvons à ton épaulette, d'abord, à tes amours ensuite, et puisses-tu réussir des deux côtés !

— J'y compte bien ! répliqua Enguerrand, déjà rasséréné.

Et comme il faut peu de chose à la jeunesse pour recouvrer l'espoir, pour goûter de nouveau la joie de vivre, l'oncle et le neveu, sourdants et léger (le premier avait conservé tant de verdeur !) arpentèrent les boulevards par cette superbe soirée d'automne.

Paris n'avait pas vu revenir encore ses oiseaux de luxe, son « monde chic », ses fastueux équipages ; mais il était gai et joli quand même, — pour le plus grand bonheur de ceux qui ne peuvent le fuir l'été, — avec sa nuit étoilée, ses couples de promeneurs modestes, mais joyeux ; avec ses claires lumières au sein des magasins étincelants, avec les fleurs à demi fanées, mais encore parfumées, tendues par la main des fillettes ; avec enfin ce je ne sais quoi qui fait qu'on l'aime et qu'on l'admire en toute saison.

Dans son esprit, Enguerrand revit la blanche terrasse du château qu'argentait la lune à cette heure où, sans doute sa mère et ses huit sœurs causaient tristement de l'absent, de l'ingrat, tandis qu'un souffle frais répandait, jusque dans les chambres ouvertes à l'air du soir, des senteurs de roses et d'œillets.

Mais il secoua la tête d'un air boudeur :

« Tant pis ! elles l'ont voulu, pensa-t-il : c'est plus leur faute que la mienne ».

Et il sourit aussitôt à une vision intérieure : un brillant officier de hussards passait en compagnie d'une jeune femme radieuse. Dans ce couple heureux, il lui semblait bien reconnaître le lieutenant comte de Boisréveil, escortant sa petite comtesse, autrefois mademoiselle Elisabeth Châterain.

XX

Au milieu des acclamations de ses camarades, Enguerrand de Boisréveil, rengagé, offre un punch de bonne arrivée et s'amuse en conscience.

Et pourquoi se ferait-il encore de la bile ?

Sa mère n'a pas voulu consentir à ce qu'il désirait ; ses sœurs lui ont également jeté la pierre : soit, il les abandonne et redevient soldat.

Un mois auparavant, elles trouvaient qu'il avait bien payé sa dette à la patrie, en la servant pendant trois années consécutives ; lui n'est pas du même avis, et il reparaît sous les drapeaux où, du moins, il n'a pas à subir mille vexations quotidiennes de gens « qui l'aiment trop ».

Cette vie de régiment, il la reprend avec une sincère allégresse, maintenant qu'il tient une promesse de mademoiselle Châterain ; car il sait qu'elle se considère comme sa fiancée et qu'elle l'attendra jusqu'à ce que le mariage leur devienne possible.

C'est donc nanti d'une demi-promesse qu'Enguerrand se remet à la vie militaire, décidé cette fois à y faire son chemin.

L'année suivante, en effet, il quittait le régiment de Rouen pour entrer à l'école de cavalerie comme élève officier.

Ce séjour de dix mois à Saumur, s'il forme de bons cavaliers, devient souvent un danger pour les natures faibles et portées à la dépense.

Nulle autre ville, en effet, n'offre autant de facilités dans ce sens, grâce aux longs crédits des fournisseurs, ni autant d'entraînement par suite de la présence à l'école et dans le même temps, d'un assez grand nombre de jeunes gens richement rentés.

Si bien que plus d'un étourdi s'y crée, pour l'avenir, des difficultés et des soucis dont le cauchemar le poursuivra durant toute sa vie d'officier.

La fortune d'Enguerrand et un certain fonds de raison le mettaient à l'abri de pareilles inquiétudes, du moins dans un avenir immédiat. Il pouvait y avoir, cependant, quelques inconvénients sérieux pour lui dans le développement des habitudes prises à Rouen : le goût de la distraction et la manie du portemonnaie facile.

D'autant plus qu'il s'y ajouta, lors de la saison surtout, le penchant croissant pour les courses, auquel, n'étant que simple sous-officier, il n'avait pu se livrer aussi largement, et qui devait, d'ailleurs, n'arriver chez lui à son complet épanouissement qu'après la sortie de Saumur.

Or, le cheval et les courses deviennent vite une récréation dangereuse lorsque la raison ne la tempère pas.

En somme, il n'avait pas le temps de s'ennuyer ; ses jours coulaient bien remplis, sinon toujours agréables, dans une constante activité. Et le souvenir d'Elisabeth, il le conservait très réel, quoique fort adouci, car il n'en souffrait pas.

Par contre, comme à Rouen, déjà, comme auparavant à Arcueil, la sollicitude des siens le poursuivait jusque dans l'école de cavalerie.

Malgré son rengagement, les dames de Boisréveil n'étaient pas restées en froid avec lui, tout en lui gardant « une dent au fond du cœur » comme il disait.

Pouvaient-elles lui en vouloir ? N'était-il pas toujours le chéri, l'enfant gâté, l'unique héritier du nom ?

Et puis, elles n'avaient nullement perdu l'espoir de le ramener à leurs projets, en lui faisant oublier la petite Châterain. Une fois promu officier, il irait forcément beaucoup dans le monde, et ce serait bien le diable s'il ne rencontrait pas l'épouse idéale rêvée par sa mère et par ses sœurs.

On devine donc que, conservant leurs vieilles habitudes, elles parurent fréquemment à Saumur, en cette année.

Ne fallait-il pas constater « de visu » que le « Chéri » ne se cassait aucun membre dans « ces exercices barbares et forcés » qui servent à former notre brillante cavalerie ? Aussi, trop souvent, Enguerrand eut-il l'occasion d'éprouver de l'ennui, et même de la confusion, en voyant apparaître cette mère et ces sœurs toujours inquiètes, car il devinait qu'à l'Ecole aussi bien qu'au régiment, on le plaisanterait.

Il s'ingéniait, autant que possible, pour éviter ces petites humiliations. Chaque fois qu'elles devaient venir, il se précipitait au-devant des trop assidues visiteuses et les entraînait aussitôt à l'hôtel, en prenant des précautions pour qu'on ne les vît point.

Mais, s'il parvenait à les dissimuler le jour de leur arrivée, il était rare qu'il pût les empêcher de se produire le lendemain.

Elles avaient une telle envie de voir leur idole à cheval, qu'elles ne tenaient aucun compte de ses recommandations. Aussi, comme par hasard, lorsque le travail militaire battait son plein sur le « Chardonnet », devant l'Ecole, on voyait déboucher, par la rue Saint-Nicolas, les neuf dames de Boisréveil. Elles faisaient leur « tour